

LABORATOIRE AGREE EN QUALITE DE CONTROLEUR TECHNIQUE

PAR LE MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS.

ESSAIS LABORATOIRE

<u>Produit</u>: « Plastor Patrim Brillant »

<u>Société</u> : V33

Rapport nº R101355-D1

Le Mans, le 21/04/2011



Objet:

Vérification des caractéristiques de glissance d'un revêtement de sol selon la norme NF EN 13036-4

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Il comporte 4 pages incluant 1 annexe.

Les résultats ne sont valables que sur l'échantillon présenté.

1. DEMANDEUR

Société : V33

Date de la commande : 29/07/2010 Date de réception de l'échantillon : 23/03/2011 Numéro de l'échantillon : 008906

2. DESCRIPTION DU REVETEMENT

Produit: Plastor Patrim Brillant

Identification	Référence interne	Photo				
Plastor Patrim Brillant	008906					

Mode de pose : libre Nature du support : bois

3. CONDITIONS D'ESSAIS

Température d'essai : ambiante: 24.3 °C revêtement : 24.2 °C

Hygrométrie d'essai : ambiante: 47.5 %



Date: 21/04/2011

4. REFERENTIELS

Les essais sont réalisés suivant la norme NF EN 13036-4 : Méthode de mesurage de l'adhérence d'une surface - Essai au pendule

L'appareil utilisé est le pendule STANLEY R.R.L. (Road Research Laboratory).

Dureté du patin : 55±3 shore A.

Les exigences prises en compte pour le type de produit testé sont stipulées dans la norme NF EN 14 904 : 2006: Sols multisports intérieurs.

Exigences spécifiées dans la norme EN 14904 : 80 ≤ résultat de glissance ≤ 110.

Le critère de sécurité de glissance n'est qu'une partie de la norme.

5. RESULTATS D'ESSAIS

Plastor Patrim Brillant (008906)

Moyenne pour chaque essai (avant correction):

 $n^{\circ}1 = 83.8$

 $n^{\circ}2 = 81.0$

 $n^{\circ}3 = 82.0$

RESULTAT

84

Précision de la mesure : ± 4 unités.

NB : la feuille des mesures est jointe en annexe

Le Mans, le 21 Avril 2011

Pascal Haxaire

Directeur Technique Sols Synthétiques



Xavier Hérouin

Responsable Dép.Laboratoire

Date: 21/04/2011

Annexe

		-	FEUII	LE DE M	ESURE D	E GLISSA	NCE		FM 02				
LABO	LABOSPORT			Date de mise en apllication 19.03.2009				Indice F		Page 1/1			
										1/1			
FM 02iF			A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	RE DE (GLISSA	NCE EN	LABO	RATOIR	E	PAGE 1/1			
DATE DE DE	DATE DE			NT		18/04/	2011		\dashv				
				OP	ERATE	UR	No. of the	ie ist		01.00			
OPERATEU	IR:		XH			CONDITION	S DILLA	20.	% HR				
DATE ESSA		20/04/2011				CONDITIONS DU LABO: 24.3°C Air							
HEURE ES		14H45				CONDITIONS PRODUIT: / Eau 24.2°C Surface							
TYPE REVE	TEMENI	PARQUET 10-1355			Type de gomme du patin CEN								
NOM DU PE	NOM DU PRODUIT: Plas			stor Patrim Brillant									
N° ECHAN	N° ECHANTILLON:			906	_ [Longueur de glissement 126 ± 1 mm							
METHODE D'ESSAI													
Méthodes	Méthodes d'essais			106			EN 13036-4 X						
	ПТЕ				N	NF 192 EN 14 904							
Référe	Référentiels		NF P90 203			NF P 90 110 IAAF							
			111111111111111111111111111111111111111										
						EN 14 877 EN 15330-1 (Tennis)							
Les essais	sont réali	sés co	nforméme	ent au mod	de opérat	oire MO-0	2 à l'aide	du pendule	A02-00-	00			
	X	Glissa	nce à se	С		Glis	sance en	humide					
		(CORRE	CTIONS	SAVAN	T LA ME	SURE	UNITED					
ZERO	1	âcher I	J° Mo	yennes des			1 076		en fonction	Contract Con			
Avant essai	0	0	0	lachers 0			0°C	-7	ture de l'ea 15°C	-1			
						EAU	2° C	-6 -5	20°C 25°C	0			
Apres essai	Aprés essai 0 0 (0	0				8 °C -4 30 10 °C -3 40		2 3			
MOYENN	MOYENNE DES MOYENNES						13°C	-2	400	3			
LACH	ERS				ESSAI								
ESSAIS		1	2	3	4	5	6	7	8	Moyenne (X)			
1		84	85	83	84	83				83.8			
2		92	84	80	78	78	81	81	81	81			
3		95	86	82	79	77	82	82	82	82			
				N	MOYENN	E DES MO	YENNES		X	82.3			
									EAU	1			
BILAN DES	BILAN DES CORRECTIONS ZERO (MOY DES MOY*) 0												
	ETALONNAGE 1.7												
			GLISS	ANCE	CORF	RIGEE				84			
			STATE OF THE PARTY OF	CONTRACTOR OF THE PARTY OF THE	APPROXIMATION INCOME.	±4 UNITES	THE RESERVED	N IS COME	ON THE RE	0.5 \$/2 Hi			
	A REMPLIA					LE DU DEF		NT CONCE	RNÉ	TE SHEETS			
	CONFORME X			X	NON-CONFORME								
PANYESIA	COMMENTAIRES ET REMARQUES												
Dans le cas où	Dans le cas où les 5 premières valeurs diffèrent de plus de 3 unités, ne sont pris en compte que les 3 derniers												

Date: 21/04/2011